

COMMUNE

## Les Isles-Bardel

## AGIR CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

### Et obtenir le label Villes et Villages étoilés



76 habitants  
 5,2 km<sup>2</sup>  
 Département du Calvados  
 ZNIEFF  
 Natura 2000

## L'ESSENTIEL

Soucieuse de la préservation de l'environnement et plus particulièrement des espèces nocturnes, la commune renonce définitivement à la mise en place de l'éclairage public. D'autant plus que l'investissement et les coûts de fonctionnement d'une telle installation auraient absorbé une grande partie du budget de la commune. Consciente de son engagement contre la pollution lumineuse, les Isles-Bardel décide de postuler au concours Villes et Villages étoilés. Un an plus tard, la municipalité se voit décerner la plus haute distinction du label, pour récompenser son engagement.

## L'ORIGINE DU PROJET

L'éclairage public a connu un développement sans précédent durant les 30 dernières années et les raisons qui poussaient certaines petites communes à ne pas en disposer étaient souvent liées à des contraintes budgétaires. Les Isles-Bardel, petit village du Calvados de 76 habitants n'a jamais été éclairé. Au moment où la municipalité procède à l'enfouissement de ses réseaux aériens, une réflexion s'engage sur l'opportunité d'installer un éclairage public.

## EN CHIFFRES

# 5

 étoiles

reçues au concours  
 Villes et Villages  
 étoilés  
 (éd.2019-2020)

En Normandie

# 22

communes  
 labellisées  
 (toutes éd. confondues)

# 0

Éclairage  
 artificiel  
 sur plusieurs kms  
 autour de la  
 commune



## L'ACTION PAS À PAS

### Simuler le budget nécessaire

En 2019, la municipalité s'interroge sur l'installation de l'éclairage public sur sa commune et se renseigne sur les tarifs pour l'implantation de réverbères, de leur raccordement au réseau électrique, de leur entretien et de la consommation électrique annuelle. Les maisons sont dispersées, multipliant le nombre de points lumineux à installer. Il faut faire des choix et 20 poteaux électriques sont envisagés. Le budget pour l'investissement et le fonctionnement est considérable : 3 000 € par candélabre, 30 € de maintenance chaque année pour chacun d'eux. À cela, il faut ajouter la consommation électrique dont les tarifs ne cessent d'augmenter. Une coquette somme pour une petite collectivité.

### Consulter les habitants

Considéré autrefois comme une avancée, l'éclairage public la nuit pose question aujourd'hui. Les conseillers municipaux suggèrent de renoncer au projet, d'autant que la commune est partiellement classée en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Natura 2000. Pour les élus, il est très important de remporter l'adhésion de la majorité et ils décident d'interroger les riverains. Une consultation s'engage au gré des rencontres et par le biais du bouche-à-oreille. La démarche est expliquée et les gains économiques et écologiques sont présentés. Le village est au milieu d'un corridor écologique caractérisé par une importante obscurité la nuit, aucune lumière artificielle n'éclairant le paysage : une véritable trame noire, essentielle pour les espèces nocturnes. L'enquête se réalise rapidement et tous, sauf un habitant, souhaitent conserver le village dans la nuit. De nombreux habitants sont sensibilisés et participent à des comptages d'oiseaux, des sorties nature, etc. Le projet est définitivement abandonné en conseil municipal.



**Le village est au milieu d'un corridor écologique caractérisé par une importante obscurité la nuit, aucune lumière artificielle n'éclairant le paysage : une véritable trame noire, essentielle pour les espèces nocturnes.**



### Candidater à la labellisation de l'ANPCEN

Une ex-conseillère, férue d'astronomie et d'écologie, s'est intéressée au label Villes et Villages étoilés de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) quelques années auparavant. Le projet fait son chemin et la commune décide de participer au concours de l'édition 2019-2020. L'idée est simple, mettre en valeur l'engagement de la commune pour

l'effort accompli à faire des économies d'énergie, mais surtout à s'inscrire durablement dans la protection du ciel étoilé et de la biodiversité. Pour candidater, les Isles-Bardel répondent à un questionnaire en ligne, qui fait le point sur les démarches initiées, les types d'équipements d'éclairage public ainsi que sur leur utilisation. Le dossier à compléter est très détaillé et comprend de multiples critères de sélection ([voir règlement](#)) dont la biodiversité et la santé.

Les communes qui n'ont qu'une approche énergétique font fausse route et ont peu de chance d'obtenir le label. Chaque réponse apportée donne des points, et c'est leur somme finale qui détermine l'attribution du label et le nombre d'étoiles.

### Se faire récompenser

Un an plus tard, la commune est labellisée cinq étoiles par l'ANPCEN, la plus haute distinction délivrée par l'association, pour une durée de 5 ans. À ce jour, Les Isles-Bardel est la seule commune française à obtenir les 5 étoiles. Zéro pollution lumineuse sur la commune ce qui sous-entend aucun éclairage public le long des routes, sur les bâtiments publics et aucun éclairage extérieur dans les propriétés privées. La municipalité reçoit un courrier accompagné d'un diplôme pour l'informer de sa labellisation. Quelques mois plus tard, la collectivité inaugure la nouvelle plaque étoilée placée à l'entrée du village avec les habitants, deux conseillers départementaux et la presse. Une belle occasion pour la population de se réunir et de partager un repas.

#### LABEL Villes et Villages étoilés de l'ANPCEN

Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, aucune mise en lumière du patrimoine naturel, non-utilisation de la lumière blanche néfaste pour l'environnement : toutes ces démarches peuvent permettre aux collectivités de bénéficier du label Villes et Villages étoilés décernés par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Lancé en 2009, le concours vise également à soutenir les municipalités qui travaillent sur l'orientation de leurs luminaires, la maîtrise de leurs consommations électriques et qui déploient des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et acteurs du territoire. Il est ouvert à toutes les communes (gratuit pour les moins de 200 habitants) quelle que soit leur taille et également à des groupes administratifs de communes (intercommunalités, parcs naturels régionaux, etc.). Aujourd'hui, 722 communes françaises sont labellisées, dont [364 pour l'édition 2019-2020](#) et 4 territoires dépassant le périmètre de la commune se sont vus décernés la distinction "Territoire de Villes et Villages étoilés" pour les résultats collectifs obtenus et leur implication.

Présente localement, l'ANPCEN mène plusieurs actions : appui scientifique et technique, pédagogie, conférences, stands, animations locales, etc.

#### Correspondant normand :

Patrick KHALIFA : [patrick.khalifa@anpcen.fr](mailto:patrick.khalifa@anpcen.fr)  
En savoir + : <https://www.anpcen.fr>



Chaque semaine ou presque, l'ANBDD publie une illustration, le [Biodiv'Hebdo](#), pour porter à connaissance une ou deux données chiffrées sur la biodiversité normande. N'hésitez pas à les utiliser pour interpeller votre public. Effets garantis !

## 7 RAISONS POUR AGIR

1. Diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur les êtres vivants.
2. Préserver le cycle jour/nuit.
3. Préserver le paysage nocturne et le ciel étoilé.
4. Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.
5. Réduire les dépenses.
6. Préserver les services rendus par la biodiversité nocturne.
7. Améliorer le confort et le bien-être des usagers en limitant les nuisances.

## UNE MANIFESTATION, Le jour de la nuit

Cette campagne nationale de sensibilisation des collectivités et des citoyens sur les nuisances lumineuses et l'environnement nocturne est organisée depuis 2009 par l'association Agir pour l'environnement.

Lors de cet événement, de nombreuses animations et activités sont proposées partout en France au grand public : conférences, expositions, sorties nature, écoute des animaux, observations des étoiles, découvertes de la biodiversité nocturne, etc. En parallèle, de nombreuses villes éteignent symboliquement tout ou partie de leur éclairage public ou de leur éclairage de mise en valeur du patrimoine. [En savoir +](#)

## VOUS AVEZ DEMANDÉ la nuit ?

Depuis 2020, l'ANBDD est à l'initiative d'une dynamique régionale pour que les normands s'emparent du sujet de la préservation de la biodiversité nocturne et des impacts de la pollution lumineuse. Cette dynamique est alimentée par de nombreuses actions et expérimentations portées par les collectivités (CASE, Lisieux Normandie, Bayeux, Pont de l'Arche,...) et partenaires (PNR, GMN, syndicats d'énergie, FNE, DDTM...).

Vous êtes une collectivité et vous avez pour projet de mener une réflexion sur votre éclairage ou la pollution lumineuse de votre territoire ?

- ▶ **Suivez une formation** "Biodiversité et trame noire, comment lutter contre la pollution lumineuse?" à destination des élus et agents de collectivité. [En savoir +](#)
- ▶ **Découvrez la page web de la Trame noire** qui regroupe des retours d'expériences, des documents de sensibilisation et d'aide à la décision. [En savoir +](#)
- ▶ **Rejoignez le réseau "Trame noire"** regroupant collectivités et partenaires engagés sur ce sujet.

Pour + d'infos, contactez  
**Tiphaine NOGUES** (ANBDD) : 02 35 15 78 14  
[tiphaine.nogues@anbdd.fr](mailto:tiphaine.nogues@anbdd.fr)

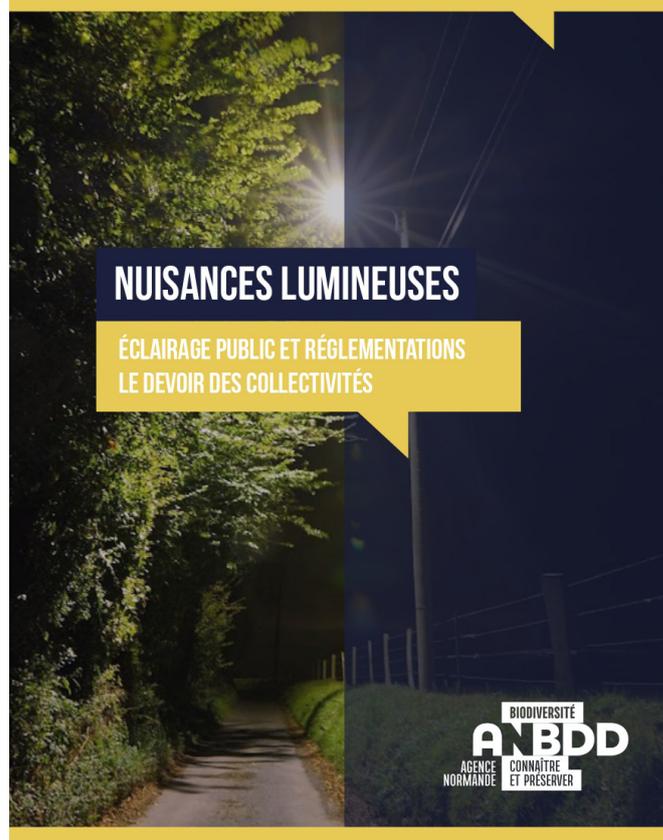
## LES NUISANCES LUMINEUSES réglementées en France

À destination des collectivités, élus et agents, ce cahier donne un aperçu des nuisances occasionnées par la pollution lumineuse et fait le point sur les réglementations en vigueur. [À découvrir ici](#)

### LES CAHIERS DU RÉSEAU

Les acteurs normands de la trame verte et bleue

#02





**60 %**  
des Européens  
ne voit pas  
la Voie lactée

**150**  
insectes  
meurent  
chaque nuit d'été  
par point lumineux

## POINTS DE VIGILANCE

- Sensibiliser les habitants face aux enjeux liés à la pollution lumineuse.
- Tenir compte des éventuelles pollutions lumineuses dans un rayon d'environ 10 km, c'est un des critères pour l'obtention de la cinquième étoile du label.
- Prendre le temps et l'énergie nécessaire pour répondre au questionnaire de l'ANPCEN comportant beaucoup de critères.

### UN DOCUMENT pour briller !



[Fiche ressources]  
[Trame noire et biodiversité](#)  
ANBDD, 2021

Pistes biblio-webographiques pour tout comprendre sur la pollution lumineuse & la trame noire, s'inspirer, s'outiller, convaincre... et passer à l'action. Un document essentiel pour les nuits blanches !

## CONTACT

**Jacques GARIGUE**, Maire  
14690 Les Isles Bardel

 [mairie.islesbardel@orange.fr](mailto:mairie.islesbardel@orange.fr)

Tél. : 02 31 69 62 81

## PERSPECTIVES

Prochaine étape pour la commune, organiser des randonnées nocturnes pour découvrir la faune sauvage et des séances d'observation astronomique, avec le concours d'associations locales expertes dans ces domaines.

## ILS LE FONT AUSSI

**Roncherolles-sur-le-Vivier (76)**, labellisée quatre étoiles par l'ANPCEN, éteint les lumières entre 22h30 à 6h30 du matin depuis les années 80. La municipalité n'est jamais revenue sur ses choix initiaux et organise régulièrement des actions de sensibilisation sur l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité pour expliquer l'importance de la démarche.

**Saint-Martin-d'Aubigny (50)** a changé ses 42 luminaires en Leds dont la majorité sont éteints après 23h et à ensuite obtenu une troisième étoile. Depuis 2010, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin accompagne les communes dans leurs démarches liées aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Avec trois objectifs : économiser l'énergie, diminuer le budget des communes et limiter l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité, en particulier les oiseaux et les chiroptères, des espèces très sensibles à la pollution lumineuse.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, février 2022

Remerciements : Jacques GARIGUE (Les Isles-Bardel) ; Patrick KHALIFA (ANPCEN)

Photos : Les Isles-Bardel

**ANBDD**, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - [www.anbdd.fr](http://www.anbdd.fr)

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : [catherine.larinier@anbdd.fr](mailto:catherine.larinier@anbdd.fr) - Tél. : 02 35 15 78 03